

Facture n° FA0557329

Client livré
FOISSAC SAS TREBAIX 315 Allée Bonnecoste 46090 VILLESEQUE FRANCE

Date de facture:	27/03/2026
Votre commande:	
Support :	APPEL DU 24/03/2026
Date de départ:	27/03/26

Destinataire: Client facturé
N° de compte: 071123 FOISSAC SAS TREBAIX 315 Allée Bonnecoste 46090 VILLESEQUE FRANCE

Magasin : Donneur d'ordre 071123
FOISSAC SAS TREBAIX 315 Allée Bonnecoste 46090 VILLESEQUE

Référence	Désignation	N° de lot	Qté	PU (€)	Remise	Montant HT (€)	TVA
GVCAF	DELFOUR CAKE A L'ANCIENNE 350G 3286630162074	26076.84 2 colis de 8	16 Pièce	5,71		91,36	5,50
GVMF	DELFOUR MARYLEINE AUX FRUITS 240G 3286631210002	26072 2 colis de 12	24 Pièce	4,57		109,68	5,50
GVMN	DELFOUR MARYLEINE AUX NOIX 240G 3286631220001	26 2 colis de 12	24 Pièce	5,76		138,24	5,50
GVMP	DELFOUR MARYLEINE AUX PEPITES CHOCOLAT 240G 3286631190007	26 2 colis de 12	24 Pièce	4,77		114,48	5,50
GVGS	DELFOUR GAUFRE SUCREE / LIEGEOISE 275G 3286631440003	26072. 1 colis de 12	12 Pièce	4,16		49,92	5,50
	BL 184108 DU 25/03/2026						
	Produit manquant : Gaufres Choco						

Videtur
06/04/26

Code	Base	Taux	Montant	Conditions de règlement	TOTAUX
TVA collectée à 5,5 %				Mode de règlement	Total Net HT 503,68
C55	503,68	5,5%	27,70	Date échéance 26/04/26	Total Taxes 27,70
				Virement	Total TTC 531,38
					Acompte 0,00
					NET A PAYER 531,38

Coordonnées Bancaires

Société Générale IBAN: FR76 3000 3013 6100 0205 0555 266	BIC: SOGEFRPP
Crédit Agricole IBAN: FR76 1120 6000 9510 3248 8800 051	BIC: AGRIFRPP812

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées au taux de 1% par mois net en complément des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée. Si ces frais excèdent 40€, ils pourront être facturés sur production de justificatifs.

CONDITIONS DE VENTE : Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

RESERVE DE PROPRIETE : Loi n° 80.335 du 12.05.80 et articles L. 624-16 et L. 624-18 du code de commerce : tout matériel reste la propriété du vendeur, jusqu'au paiement intégral du prix convenu.